

# Candidat

Ça n'est pas un rôle à jouer « trop souvent » et pourtant c'est en jouant ce rôle à 6 reprises déjà que l'AET a pu développer son projet européen.

CANDIDAT à la gestion de programmes culturels européens, il le fut en 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, pour des contrats annuels et en 2005, pour un contrat de trois ans (2005-2008).

Chaque fois le projet CANDIDAT a retenu l'attention de la COMMISSION EDUCATION et CULTURE – Chaque fois également, le rapport d'activités rendu à l'Europe fut estimé en accord avec les attentes et les exigences européennes.

La CANDIDATURE annuelle force à la création de programmes, EVENEMENTIELS – Ce à quoi, l'AET a résisté, son choix portant sur la structuration d'un CERCLE DE TRAVAIL DEDIE A L'ANIMATION DU REPERTOIRE DRAMATIQUE EUROPEEN ET A LA TRADUCTION.

En 2005, l'AET est sorti de ce cycle de candidature annuelle et a travaillé sur un programme triennal plus en rapport avec la philosophie générale de son projet, avec sa mise en œuvre.

CE MANDAT de 3 ans nous a permis de développer une identité éditoriale, partenariale, culturelle. En clair, nous avons validé un PROJET D'ENTREPRISE consacré à la CULTURE DE LA TRADUCTION et nourri par L'ANIMATION DU REPERTOIRE DE LA DRAMATURGIE EUROPEENNE.

## POUR SUIVRE CE TRAVAIL

DEVELOPPER L'EXPERIENCE qu'il concentre

PROMOUVOIR SES USAGES PROFESSIONNELS et PUBLICS

Tel était l'objectif de la candidature que nous avons soumise à l'UNION EUROPEENNE en octobre 2007 et qui portait sur la période 2008-2013.

Cette candidature fut rejetée, au motif qu'un dossier même excellent ne suffit plus – L'EUROPE sélectionne avec la plus extrême exigence les dossiers qu'elle souhaite soutenir et avec lesquels elle entend développer son programme culturel.

Très bien et très sincèrement il faut se réjouir de l'exigence manifestée par l'Europe.

...

Nous avons précisé notre projet, et nous l'avons représenté à l'Europe en septembre 2008.

Les décisions doivent être rendues fin mars, début avril 2009. Nous attendons avec PATIENCE et avec CONFIANCE !

Mais aussi avec une très grande INQUIETUDE.

UNE INQUIETUDE relative au travail déjà accompli et qui fait de l'AET, encore aujourd'hui, le premier programme éditorial européen dans le domaine de la dramaturgie (400 textes traduits / 14 langues / 36 pays représentés).

REJETER LA CANDIDATURE 2009-2014 c'est REJETER CE TRAVAIL – C'EST NE PAS LUI RECONNAITRE D'INTERET, alors qu'il est validé par des éditeurs, des théâtres, des radios, des personnalités de la culture, de l'écriture.

REJETER LA CANDIDATURE AET 2009-2014

C'EST AUSSI CONDAMNER L'AET A DISPARAITRE DEFINITIVEMENT DU PAYSAGE CULTUREL EUROPEEN. C'est anéantir les efforts des collectivités nationales, régionales, municipales qui non seulement ont soutenu l'AET, mais aussi soutenu l'EUROPE, lui apportant à chaque fois 50 % de son budget culturel.

L'ALTERNATIVE EST SIMPLE !

Retenu, le projet AET bénéficiera d'un cadre privilégié et sera en mesure d'être un programme ouvert à toutes les cultures théâtrales européennes. En 5 ans (durée du programme) il sera possible de construire une véritable entreprise éditoriale et culturelle européenne.

Refusé, l'AET cessera immédiatement ses activités. Restera à demander aux représentants de la Culture européenne de « justifier » une décision qui fait plus que sanctionner un projet respecté et reconnu pour le rôle utile qu'il a joué depuis 10 ans.